



## achat de caravane vice caché?

Par **Ked**, le **06/09/2011** à **09:48**

Bonjour,

nous venons d'acheter une caravane à un couple de particuliers.

Nous avons reçu les photos, l'état nous paraît correct, donc nous décidons d'aller la voir.

Nous visitons la caravane qui est dans un état correct.

La caravane se trouvant sur le lieu de domicile des vendeurs, nous ne pouvons pas brancher la caravane qui est équipée de prise de camping (3 broches). Nous ne pouvons donc nous assurer du bon fonctionnement des équipements électriques, qui d'après les vendeurs fonctionnent correctement.

nous concluons donc la vente et prenons rendez vous pour la transaction quelques jours plus tard.

Revenus chez nous, nous décidons d'installer la caravane sur un camping, afin d'en profiter avant l'hiver.

Une fois installée, nous nous apercevons que le frigidaire ne fonctionne pas lorsque la caravane est raccordé au secteur.

Nous décidons de contacter les vendeurs.

ces derniers nous affirment l'avoir fait fonctionner sur le gaz pour finir la bouteille de gaz. (c'est un frigo trimixte: 12V-220V-gaz).

Or pour nous, il est hors de question d'utiliser le frigidaire avec du gaz dans la caravane.

nous proposons aux vendeurs de 2 solutions:

- \*- de faire les réparations,
- de reprendre la caravane (que nous n'aurions pas achetée si nous avions eu connaissance de ce problème de fonctionnement du frigo)

Les vendeurs ne veulent rien savoir, ils sont seulement disposés à nous donner un frigo qu'ils mettaient dans le auvent.

cette solution ne nous satisfait pas.

Y a t il vice caché?

Quels sont les recours possible

Par **razor2**, le **06/09/2011** à **10:39**

Bonjour, le vice n'est pas caché. De plus, il ne rend pas le bien "impropre à son usage".

Pour moi, aucun recours.

Cordialement

Par **Ked**, le **06/09/2011** à **10:50**

Pourquoi ne rend il pas le bien "impropre a son usage" puisque le frigidaire ne fonctionne pas sur le courant du camping?

Par **razor2**, le **06/09/2011** à **17:32**

Parceque le bien acheté n'est pas le frigidaire, mais la caravane....Et qu'un frigidaire HS dans une caravane ne rend pas la caravane impropre à son usage...